

DESJEPS

Performance Sportive

Réservé aux titulaires du BF 5^{ème} degré



9 MOIS
EN ALTERNANCE

La formation DESJEPS réservée aux titulaires du BF5 est une formation continue professionnelle. Elle s'adresse principalement à des personnes expérimentées en situation professionnelle et possédant déjà des connaissances et compétences en lien avec celles visées par le DESJEPS.

C'est pourquoi, la construction de cette formation est spécifiquement adaptée aux profils et besoins des candidats tout en tenant compte de leurs contraintes professionnelles dans une logique de parcours individualisé de formation.

Par ailleurs, ces personnes sont déjà titulaires du Brevet Fédéral 5^{ème} degré et sont à ce titre dispensées des UC1, UC3 et UC4, tel que précisé dans l'arrêté du 15 mars 2010.

En outre, l'obtention du diplôme du DESJEPS réside donc, pour les candidats à acquérir l'UC2 : « Être Capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ».

En conséquence, le programme de formation du DESJEPS s'articulera essentiellement autour des contenus de formation de l'UC2 en sachant que le positionnement réalisé avant l'entrée en formation permettra à certains de bénéficier d'éventuels allègements en formation et/ou d'une adaptation des modalités de formation.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

La formation du DESJEPS spécialité « performance sportive » vise à développer les compétences permettant d'assurer la conception, le pilotage et l'expertise de programmes d'entraînement et d'optimisation de la performance sportive.

NIVEAU DU DIPLÔME

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), spécialité « performance sportive », mention « natation course », « plongeon », « water-polo » ou « natation artistique » est un diplôme de niveau 6 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par Arrêté du 15 mars 2010, code NSF 335, publié au Journal Officiel le 27 mars 2010, et délivré par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des Sports ou les organismes ayant reçu son habilitation.

MÉTIER VISÉ

Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre, chef de projet de performance.

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation, vous devez posséder les Exigences Techniques Préalables suivantes, c'est-à-dire être détenteur :

- Du Brevet Fédéral 5ème degré de la Fédération Française de Natation de la mention d'inscription au DESJEPS, à jour de la formation continue
- Du diplôme de secourisme du PSE1 à jour de la formation continue annuelle

2- PIÈCES À FOURNIR DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Si vous êtes français, une photocopie de votre carte d'identité recto/verso en cours de validité.
- Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.
- Votre Curriculum Vitae.
- Copies des diplômes et attestations cochés dans le dossier d'inscription
- Copie de la carte professionnelle d'éducateur sportif
- Attestation de formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue annuelle
- Copie du diplôme du BF5ème degré de la mention choisie, valide
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et (sportives) de la mention choisie datant de moins de 3 mois par rapport à l'entrée en formation.
- Attestation d'assuré social en cours de validité (téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité. À se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule
- Attestation de prise en charge financière de votre employeur ou de votre part (avec cachet et signature de l'employeur)
- Attestation engagement tuteur (modèle disponible sur la plateforme d'inscription)
- Autorisation employeur à suivre la formation (pour les salariés ; modèle disponible sur la plateforme d'inscription)
- **Une note d'intention de 3 pages** : analyse des expériences du candidat en lien avec la gestion des ressources humaines et des ressources financières / ses attentes de la formation ainsi que le projet envisagé qui servira de support à la certification pour démontrer ses compétences en matière de ressources humaines et ressources financières : définition et objectifs du projet, éléments mobilisés dans le domaine des ressources humaines (équipe projet, organigramme et l'action etc.) et ressources financières (budget prévisionnel, calculs de tarifications etc.)
- Deux chèques : un de 50 € (frais d'inscription) et l'autre de 3 150 € libellés à l'ordre de l'INFAN- FFN, non daté.
- A noter que dans le cas d'une demande de prise en charge par un organisme financeur OPCO, le chèque transmis à l'inscription sera un chèque de caution et ne sera encaissé qu'en cas de refus de prise en charge de la formation par l'organisme financeur.

Pour les candidats salariés : Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation (si formation pendant le temps de travail)

Pour les français de moins de 25 ans : Le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense.

L'INFAN SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LA FORMATION SI LE NOMBRE DE 5 CANDIDATS N'EST PAS ATTEINT.

Seuls les dossiers complets seront recevables

L'inscription au DESJEPS Performance sportive UC2 s'effectue en ligne par le biais de la plateforme numérique de la Fédération française de natation réservée à cette formation.

<https://ffnatation.claroline.com/#/desktop/workspaces/open/inscriptiondes23/home/1-informations-des>

Un entretien de motivation pourra être organisé pour évaluer le projet professionnel du candidat, sa disponibilité au regard du calendrier de la formation, les modalités de financement de la formation, son engagement et sa motivation.

Clôture des inscriptions : Vendredi 15 septembre 2023



3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation. Il est réalisé à partir d'un entretien qui se déroulera à l'INFAN qui permettra de :

- Repérer les compétences développées par le stagiaire
- Proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- Proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e).

Attention, l'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas des épreuves certificatives.

Positionnement : vendredi 13 octobre 2023 à l'INFAN – siège fédéral FFN, 104 rue Martre, 92 110 CLICHY



CONTENUS DE LA FORMATION

LE PROGRAMME ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Les compétences développées dans l'UC 2 sont les suivantes :

UC2 : Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation de secteur

- Être capable de concevoir un projet de développement et le décliner en plan d'actions opérationnelles
- Être capable de concevoir une stratégie de développement des ressources humaines
- Être capable de négocier le plan de formation du personnel
- Être capable de gérer les relations sociales au sein de l'organisation
- Être capable de contrôler la gestion administrative du personnel
- Être capable de procéder à l'évaluation des personnels
- Être capable d'anticiper l'évolution des besoins en personnel

Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation de secteur

- Être capable d'établir le budget prévisionnel et les dossiers de financement
- Être capable d'organiser le fonctionnement financier de l'organisation
- Être capable de négocier avec des prestataires de l'organisation
- Être capable de contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaires

LES CONTENUS

Le programme de formation au regard des compétences à développer est le suivant :

Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation de secteur

- La méthodologie de projet
- Le management d'équipe
- Les outils du manager
- Le code du travail et la CCNS
- La formation professionnelle continue et les OPCO



Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation de secteur

- La gestion des ressources d'une association
- La gestion des ressources et du budget d'une organisation
- Fiscalité
- Les règles comptables de base d'une association
- Les règles de base des subventions
- Les règles de base du mécénat et du sponsoring

LE VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

276 heures au total réparties comme suit :

- ▣ 175 heures de face à face pédagogique dont 30 heures d'accompagnement individuel en centre de formation.
- ▣ 100 heures de formation en structure (alternance)
- ▣ 1 heure de certification



ORGANISATION DE LA FORMATION

CALENDRIER DE LA FORMATION

Dossier d'inscription à compléter et pièces administratives à joindre.

- Date limite d'inscription à la formation : vendredi 15 septembre 2023
- Positionnement : vendredi 13 octobre 2023

5 sessions de formation à l'INFAN, soit 175 heures de face à face pédagogique.

- Regroupement 1 : du 13 au 17 novembre 2023
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 2 : du 04 au 08 décembre 2023
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 3 : du 22 au 26 janvier 2024
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 4 : du 25 au 29 mars 2024
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 5 : du 13 au 17 mai 2024
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN

- ▣ Date limite inscription formation : Vendredi 15 septembre 2023
(Cachet de la poste faisant foi)
- ▣ Vérification exigences préalables à l'entrée en formation : Jeudi 12 octobre 2023
- ▣ Positionnement : Vendredi 13 octobre 2023
- ▣ Certification : Mardi 04 juin 2024 - date à confirmer
- ▣ Rattrapage certification : Mardi 25 juin 2024 - date à confirmer



ALTERNANCE

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences de l'UC2 sur « le terrain ».

Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Le tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un BEES 2ème degré ou un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines de la gestion humaine et financière.

Il devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe, directeur sportif, directeur de projet, directeur de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional ou d'une ERFAN – les compétences liées à la formation devront être avérées et validées par le DTN de la Natation.

A défaut, pour des raisons pratiques, les CTS affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance exerceront la fonction de tuteur. Effectivement, il ne sera pas forcément évident de trouver dans les structures fédérales, des personnes répondant aux profils recherchés et ayant la capacité d'assumer pleinement le rôle de tuteur, c'est pourquoi, le choix du CTS comme tuteur semble être un choix pertinent.

STRUCTURE D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR LE STAGIAIRE

100h de formation en structure professionnelle est prévue, réparties entre les semaines de formation en centre.

Les structures d'alternance :

La thématique de l'UC2 est telle, « gestion des ressources humaines et financières », que le choix de la structure d'accueil est prépondérant.

Afin de permettre au stagiaire de développer et/ou consolider les compétences attendues, il est nécessaire que le fonctionnement, l'organisation et les activités de la structure d'accueil lui permettent d'exercer des missions, des actions de travail qui sont en lien avec la thématique définie.

Pour résumer, les structures d'accueil potentielles pour les stages d'alternance pourront être :

- ▣ Des clubs FFN employeurs labellisés « formateur », « national » ou « international » et/ou des Centres d'Accession et de Formation, des Clubs Partenaires d'Excellence
- ▣ Des comités départementaux FFN employeurs
- ▣ Des Ligues Régionales FFN employeurs
- ▣ Des Écoles Régionales de Formation des Activités de la Natation employeurs
- ▣ La Fédération Française de Natation
- ▣ Les clubs FFN employeurs ayant été validés par le DTN de la Natation comme pouvant accueillir le stagiaire

Le choix de la structure d'accueil devra être communiqué au moment de l'inscription du stagiaire et discuté au moment du positionnement.

SESSION DE FORMATION

Afin d'assurer un suivi personnalisé, la formation est limitée à 12 stagiaires pour les disciplines de la Fédération française de natation suivantes : natation course, natation artistique, water-polo, plongeon.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur propose des situations d'apprentissage répondant aux besoins du stagiaire et des objectifs visés, tout en valorisant le partage et les échanges entre eux. Il s'appuie sur des contenus pouvant être réinvestis dans la pratique.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS À L'ACTION

Lors des regroupements en centre, des salles de cours disposant du matériel nécessaire à l'action de formation seront utilisées. En cas de formation en visioconférence (exceptionnellement), tous les formateurs et stagiaires devront disposer d'une connexion internet et allumer leur caméra.

Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement au format numérique.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Plusieurs outils sont utilisés pendant la formation et permettent un meilleur suivi des stagiaires afin de repérer les difficultés d'apprentissage et prévenir les ruptures de parcours. Il s'agit principalement des outils suivants :

- Fiches de suivi du stage en situation et de bilan à remettre en fin de période (décembre 2023, mars 2024 et mai 2024)
- Bilans réguliers : entre les différents acteurs de la formation (stagiaires, coordinateur de la formation, référents pédagogiques, formateurs, tuteurs)
- Retour d'expérience au début de chaque regroupement
- Feuilles de présence pour les heures en centre et en structure



MODALITÉS D'ÉVALUATION

LA CERTIFICATION

La certification de l'UC2 se fera à partir d'un document écrit et d'une soutenance devant un jury.

Soutenance : durée 1 heure : Présentation 20' maximum
Entretien 40' maximum

Le dossier devra comporter :

- les expériences dans le domaine de la gestion des ressources humaines et financières. Le candidat fait apparaître son rôle, son implication au sein de cette expérience au regard des attendus de l'UC2.
- une analyse de ces expériences en s'appuyant sur les apports et contenus de formation étudiés. Le candidat devra évaluer ses actions réalisées en mesurant et analysant les écarts entre l'expérience passée et les nouvelles compétences acquises et/ou consolidées en formation, notamment au cours de son stage d'alternance en structure professionnelle.
- des pistes d'amélioration et/ou des perspectives d'évolution par rapport à l'expérience vécue en justifiant et argumentant ses choix.

Le document devra être rédigé en police arial 11, interligne simple, marges 2,5 cm. Il devra être composé de 20 pages maximum, hors annexes.



Les modalités de la situation d'évaluation certificative l'unité capitalisable 2 (UC2) " être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur " figurent à l'article A. 212-57 du code du sport.

La situation d'évaluation certificative de l'UC2 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le candidat transmet au directeur ou à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences par le jury mentionné à l'article [R. 212-10-1](#). Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.

SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

SUITE DE PARCOURS

Suite à l'obtention du DESJEPS, le candidat pourra entreprendre une formation de niveau supérieur ou égal dans d'autres champs professionnels tels que la gestion de piscine ou le management.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification	
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais de dossier
DESJEPS UC2	3200 €	3150 €	50 €

Le tarif des frais pédagogiques indiqué comprend les frais de formation, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification.

Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires (ils peuvent être pris en charge par l'AFDAS, organisme paritaire collecteur de la branche sport, pour les stagiaires salariés).



FINANCEMENTS

Outre l'autofinancement, des aides financières peuvent être sollicitées :

- Si vous êtes salarié, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge par l'AFDAS. Contactez votre conseiller AFDAS en région.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller Pôle emploi pour étudier les aides possibles.



CONTACTS

Référent pédagogique	GAUFFRETEAU Cécile	01.70.48.45.24	cecile.gauffreteau@ffnatation.fr
Référent administratif	GAUFFRETEAU Cécile	01.70.48.45.24	cecile.gauffreteau@ffnatation.fr
Référent technique	CROCHARD Frédérique	06.82.84.23.21	frederique.crochard@ffnatation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

TAUX D'OBTENTION DU DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE

Nombre d'éducateurs accueillis	32
Nombre d'éducateurs admis	31
Taux de réussite à la certification	96,8%
Taux d'échec à la certification	3,2%
Taux d'abandon	0%
Taux de satisfaction	87% très satisfaits / 13% satisfaits

TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE SATISFACTION DESJEPS

